mazars

109 Rue Tête d'Or CS 10363 69451 Lyon Cedex 06



Advenis S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 30 juin 2022 - Résolution n°6

Advenis S.A.

Société anonyme RCS Paris 402 002 687

Rapport des commissaires sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 30 juin 2022 - Résolution n°6

A l'assemblée générale de la société Advenis S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose, de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée générale, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées dans le cadre de l'autorisation proposée au vote de la présente assemblée dans sa résolution n°5.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

A Lyon, le 25 mai 2022

Malasz

Auréalys

A Paris, le 25 mai 2022

Baptiste Kalasz

Fabrice Abtan